



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Ludovic HOCBON, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle des Œuvres post scolaires, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 2 avril 2021.

Présents

Mme LÉGERON Ghislaine, M. VERGNAUD Benjamin, Mme ROUHAUD Christelle, M. MIGNET Philippe, Mme HUETZ Anne, M. VERDON Sébastien, Mme SAINT-CYR Sylvie et Mme DROUIN Patricia, Adjoints.

M. BIRÉ Michel, Mme MÉMETEAU Arielle, Mme GRAUWIN Stéphanie (arrivée au cours de la lecture du point n°2021-03-02), M. GUYONNET Philippe, M. BOUILLAUD Stéphane, M. FOULONNEAU Matthieu, Mme TRUDEAU Christelle, Mme DABIN Sophie, M. BRÉAU Ludovic, M. BOISSINOT Antoine, Mme LAUVRIÈRE Claire, M. LEMOINE Matthias, Mme GUIGNARD Anne-Lise, Mme QUINIOU Manon, Mme CHAMPARNAUD Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. BERTIN Jacky et Mme VERHAEGHE Dominique, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

M. PÉTORIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme LÉGERON Ghislaine (à l'exception du point n° 2021-03-04), M. GERBAUD Stéphane et Mme SÉGUY Geneviève, ont donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues.

Secrétaire

Mme DROUIN Patricia, Adjointe au Maire.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Concernant les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant le marché public de mise à disposition, pose, exploitation et maintenance de mobiliers urbains :

- **PREND ACTE** de la fusion absorption de la société ABRI SERVICES par la société JC Decaux France ; -**APPROUVE** l'avenant de transfert du marché relatif à la mise à disposition, pose, exploitation, entretien et maintenance de mobiliers urbains (abribus, planimètres et totems d'entrée de ville) à compter du 30 avril 2021 de la société ABRI SERVICES à la société JC Decaux France, qui reprend à sa charge l'ensemble des droits et

obligations liés au marché ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Concernant la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du pôle d'échanges multi-usages :

- **PREND ACTE** que le terme du contrat de DSP passé avec l'entreprise SOVETOIRS pour l'exploitation et la gestion du Pôle d'échanges multi - usages de Fontenay-le-Comte est fixé au 31 décembre 2021; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de DSP relatif à l'exploitation et à la gestion du PEMU.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE (ayant reçu procuration de M. GERBAUD et de Mme SÉGUY), Mme ROUSSILLON et M. MÉTAY.

Concernant les opérations foncières et immobilières pour l'année 2020:

- **PREND ACTE** du bilan des opérations foncières et immobilières opérées par la Ville au cours de l'année 2020.

Concernant le principe de cession, du déclassement et la mise en l'enquête d'une partie du domaine public au droit de la parcelle AP 152:

- **APPROUVE** le principe de cession à M. et Mme Patrick NIZET d'une partie du domaine public communal pour une superficie d'environ 12 m², au droit de leur propriété située 14 rue du Général Bonamy ; -**DÉCIDE** de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal conformément au plan annexé ; -**DÉLÈGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique.

Adopté à l'unanimité

Concernant le principe de cession d'un espace non cadastré sis boulevard des Champs Marot :

- **RAPPORTE** la délibération n°2019-01-05 du 29 janvier 2019; -**APPROUVE** la cession de l'espace non cadastré formant un délaissé de voirie situé à l'intersection de l'avenue François-Mitterrand et du boulevard des Champs-Marot, d'une superficie de 1912 m² environ, au profit de Madame Géraldine METAYER, pour la construction et l'installation de son entreprise METAMORPHOSE et d'un autre local, au prix de 20 € par m² ; -**DIT** que si les acquéreurs ont des travaux de réseaux à effectuer, la voirie ayant moins de trois ans, il leur sera demandé de procéder à des travaux de fonçage, afin d'éviter d'ouvrir la chaussée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à venir, étant précisé que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

Concernant la convention de partenariat financier avec la Région Pays de la Loire afin d'aider à la réhabilitation du patrimoine architectural du secteur sauvegardé :

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la réhabilitation du patrimoine architectural du secteur sauvegardé à intervenir avec la Région Pays de la Loire ci-après annexée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ; -**APPROUVE** les termes de la convention relative à la réhabilitation du patrimoine architectural du secteur sauvegardé à intervenir avec la Région Pays de la Loire ci-après annexée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Concernant le projet scientifique et culturel du Musée de Fontenay-le-Comte dans le cadre de sa rénovation :

- **APPROUVE** le Projet Scientifique et Culturel pour la rénovation du Musée de Fontenay-le-Comte intégrant un Mémorial dédié à la Résistance et à la Déportation ; -**DÉCIDE** de solliciter auprès de l'Etat, la direction générale des affaires culturelles, l'attribution d'une subvention au titre de l'accompagnement aux frais d'étude et de programmation pour la rénovation du Musée de Fontenay-le-Comte ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document ou effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE (ayant reçu procuration de M. GERBAUD et de Mme SÉGUY), Mme ROUSSILLON et M. MÉTAY.

Concernant la présentation du rapport annuel d'accessibilité pour l'année 2020 établit la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Fontenay-le-Comte :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 de la Commission Communale pour l'Accessibilité ; -**DIT que** ce rapport annuel sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil Départemental et au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

Concernant la prise de compétence « organisation de la mobilité » par la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **APPROUVE** la prise de la compétence « organisation de la mobilité » par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ; -**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée en insérant l'article Mobilité conformément aux dispositions de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 ; -**APPROUVE** de ne pas demander à se substituer à la Région des Pays de la Loire dans l'exécution des services qu'elle assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; -**APPROUVE** les conditions du transfert du service de transport urbain régulier de Fontenay-le-Comte dans les conditions suivantes, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours :
 - o *Maintien de la gratuité du service,*
 - o *Maintien des 2 lignes existantes ;*-**APPROUVE** la mise en place d'une clause de revoyure des attributions de compensation correspondantes, en fonction des résultats du renouvellement du marché et des nouveaux coûts d'exploitation inhérents au service.

Adopté à l'unanimité

Concernant le règlement intérieur du conseil municipal :

- **PREND ACTE** des observations émises par Monsieur le Sous-préfet de la Vendée ; -**MODIFIE** le règlement intérieur du Conseil municipal, comme indiqué ci-dessous :

Article 2 al 4 :

- des questions portées à l'ordre du jour,
- d'une note explicative de synthèse présentant chacun des points inscrits à l'ordre du jour, accompagnés des projets de délibérations et des annexes, permettant aux élus de disposer d'une information adéquate,
- de la liste explicative des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs que lui a consentie le Conseil municipal, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Article 14 Affaires inscrites à l'ordre du jour

Elles sont présentées dans l'ordre indiqué dans la convocation. Il peut être dérogé à cette règle à la majorité absolue des membres du Conseil.

Le Maire peut compléter l'ordre du jour dans le cadre de la procédure d'urgence prévue à l'article 2. Il en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. Cette restriction ne s'applique pas aux communications faites par le Maire.

Le Maire seul décide du retrait d'une affaire inscrite à l'ordre du jour.

Adopté à la majorité : 26 Pour et 7 Contre

Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE (ayant reçu procuration de M. GERBAUD et de Mme SÉGUY), Mme ROUSSILLON et M. MÉTAY.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

A/ Avancements de grade

Désignation des emplois	Création Au 1er mai 2021	Suppression au 1er décembre 2021
Catégorie B		
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe - TC	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe - TC		1
Catégorie C		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe - TC	3	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – TNC -31h30	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – TNC – 32h00	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - TC	2	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe - TC		3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – TNC – 31h30		1
Adjoint technique territorial – TNC – 32h00		1
Adjoint technique territorial - TC		2
TOTAL	8	8

B/ Réintégration d'un agent

Désignation des emplois	Création à compter du 19 avril 2021	Suppression à compter du 1 ^{er} mai 2021
Catégorie C:		
Adjoint territorial d'animation – TNC – 23h00	1	0
Adjoint technique territorial – TNC – 23h00	1	0
Adjoint technique territorial – TC	1	0
Adjoint territorial d'animation – TNC – 23h00	0	1
Adjoint technique territorial – TNC – 23h00	0	1
TOTAL	3	2

Adopté à l'unanimité

Concernant le recrutement d'un contractuel sur un poste permanent de manager de centre-ville :

- **AUTORISE** M. le Maire à recruter un agent non-titulaire de droit public à temps complet pour la période concernée et à signer le contrat de travail à intervenir, avec une rémunération calculée par référence à un indice brut de l'échelle indiciaire du grade de Rédacteur territorial, avec primes et indemnités, suivant le profil et les missions principales exposées ci-dessous :

Niveau de recrutement : formation supérieure (bac + 2 à bac + 5) dans le commerce, le développement local ou l'aménagement du territoire avec une bonne aisance réglementaire (urbanisme réglementaire, procédures d'urbanisme commercial) ;

Missions principales :

Définition de la politique de développement commercial, valorisation du cœur urbain et des moyens mis en œuvre afin de conforter le rayonnement de la ville :

Amélioration et développement de l'offre commerciale,

Valorisation et promotion du centre-ville,

Amélioration des outils de réglementation commerciale,

Valorisation de l'environnement urbain,

Renfort sur le volet « animations urbaines ».

Profil :

Maîtrise des notions budgétaires,
Maîtrise des outils informatiques,
Aptitude à la conduite de projets transversaux,
Aptitude à anticiper les situations difficiles,
Sens de l'initiative,
Sens du service public,
Goût prononcé du travail en équipe.

-AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents à intervenir pour bénéficier d'un financement.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'accueil d'une personne volontaire dans le cadre du service civique à la médiathèque Jim-DANDURAND :

- **DÉCIDE** de mettre en place le dispositif du service civique pour une mission de service civique dans le domaine de la culture, pour un temps de travail de 35 heures hebdomadaires au sein de la médiathèque « Jim-DANDURAND » ; **-AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire selon le modèle annexé à la présente délibération ; **-ADOpte** le montant de la prestation mensuelle à verser au jeune volontaire retenu pour les missions de service civique, comme suit : 7,43 % de la rémunération afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 107,58 € au 1^{er} janvier 2021 ; **-PRÉCISE** que les crédits sont suffisants.

Adopté à l'unanimité

Concernant le rapport annuel présenté par la communauté de communes Pays de Fontenay Vendée pour l'année 2020 sur l'état d'avancement de la mutualisation et perspectives pour l'année 2021 :

- **DONNE** un avis favorable au rapport relatif aux mutualisations des services entre l'EPCI et ses communes membres ; **-APPROUVE** le rapport annuel sur l'état d'avancement de la mutualisation ci-annexé ; **-VALIDE** les projets 2021 entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et ses communes membres.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE (ayant reçu procuration de M. GERBAUD et de Mme SÉGUY), Mme ROUSSILLON et M. MÉTAY.

Concernant la régie de recettes de l'Etat pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de circulation et de consignation émises par les agents de la Police municipale :

- **EMET** un avis favorable à la suppression de la régie de régie de recette de l'Etat pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de circulation et de consignation émises par les agents de la Police municipale ; **-SOLLICITE** la Préfecture de la Vendée pour clôturer la régie de recettes de l'Etat instituée par arrêté n°09-DRCTAJE/3-432 et faire cesser les fonctions de régisseurs.

Adopté à l'unanimité

Concernant le remboursement de nuitées de stationnement sur l'aire des camping-cars :

- **APPROUVE** le remboursement des nuitées de stationnement acquittées suite à l'évacuation temporaire (du 2 au 5 février 2021) de l'aire de stationnement des camping-cars de la Ville de Fontenay-le-Comte ; **-DÉCIDE** de procéder au remboursement des 3 nuitées, des 2 au 5 février 2021, pour un montant de 25,50 € à Messieurs POULAIN Christian et GUILLORIT Didier, étant précisé que ces remboursements interviendront sur présentation d'un justificatif de paiement et d'un RIB ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire .

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution de subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau ci-dessous :

Nom du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
M. GOBIN Pascal	14/01/2021	105 rue des Loges	Toiture, menuiseries, façade	13 663,04 €	2 000,00 €
M. GRIMAUD Jean-Claude	05/03/2021	17 rue des Cordeliers	Menuiseries, toiture	49 825,28 €	2 000,00 €
Mme CARTE Annie	11/03/2021	3 rue du Doyenné	Toiture, zinguerie	16 981,93 €	4 000,00 €

Adopté à l'unanimité

Concernant le vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 :

- **FIXE** les taux de fiscalité directe locale 2021 comme suit :
 - Taxe foncière (bâti) 41,86 %
 - Taxe foncière (non bâti) 53,74 %
- **APPROUVE** les produits estimés de la fiscalité directe locale 2021 à mettre en recouvrement comme suit :
 - Taxe foncière (bâti) 7 606 799 €
 - Taxe foncière (non bâti) 121 345 €.

Adopté à la majorité : 26 Pour et 7 Contre

Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE (ayant reçu procuration de M. GERBAUD et de Mme SÉGUY), Mme ROUSSILLON et M. MÉTAY.

Concernant une décision modificative relative au budget primitif 2021 :

- **VOTE** par chapitre la délibération modificative n°2 du budget principal 2021, équilibré en recettes et en dépenses, arrêtée aux sommes suivantes :
 - Section d'investissement 1 550 000,00 €
 - Section de fonctionnement 2 495 634,00 €.

Adopté à l'unanimité

Concernant le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Ville et la CAF de la Vendée pour le relais d'assistants maternels :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement Ville/CAF de la Vendée relative au fonctionnement du Relais d'Assistants maternels pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché du :
au



Le Maire,


Ludovic NOCBON